



Conditions promotionnelles

Jeu Prix du Bitcoin – X (Twitter)

1. Objet et acceptation du règlement

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de définir les règles et les modalités de participation au jeu "Prix du Bitcoin – X (Twitter)" ci-après le « Jeu ») proposé par la société BITSTACK DIGITAL ASSETS SAS.

Le Règlement est disponible sur le site internet www.bitstack-app.com (ci-après le « Site »).

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement et de la [Politique de confidentialité](#) de la société BITSTACK DIGITAL ASSETS SAS.

2. Société organisatrice

Le Jeu est organisé par la société BITSTACK DIGITAL ASSETS SAS, immatriculée au RCS de Aix-en-Provence sous le n°899 125 090, dont le siège social est situé 100, impasse des Houillères – 13590 MEYREUIL, France.

3. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne remplissant les conditions cumulatives suivantes (ci-après un « Participant ») :

- Être une personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ;

- Résider en France,
- Avoir un compte X.

Sont exclus du Jeu et ne peuvent y participer :

- les mandataires sociaux et employés de BITSTACK,
- les mandataires sociaux et employés des partenaires de BITSTACK ou de toute autre société collaborant à l'organisation du Jeu,
- les membres des familles des personnes ci-dessus.

La participation au Jeu est gratuite.

Une seule participation par Participant est autorisée pendant toute la période du Jeu. Il est rigoureusement interdit pour un même Participant de participer au Jeu avec plusieurs comptes X, ou pour le compte d'un tiers.

4. Date et durée du jeu

Le Jeu débute à la date de publication du tweet d'annonce et prend fin le mardi 17 juin 2025 à 23h59 (heure de Paris) inclus. Toute participation reçue après cette date sera considérée comme invalide.

BITSTACK se réserve la possibilité, à l'issue des dates prévues ci-dessus, de prolonger le Jeu dans les mêmes conditions. Dans ce cas, les nouvelles dates du Jeu seront affichées sur le Site.

5. Objet et description du jeu

Aux termes du Jeu, le Participant doit :

- Commenter le post X officiel du concours publié par le compte @bitstack_app avec une estimation du prix du Bitcoin (en dollars américains \$) au 30 juin 2025 à 23h59 (heure de Paris) ;
- Ajouter le hashtag #Bitcoin30juin dans son commentaire ;
- Une seule prévision par Participant est autorisée (seule la première sera prise en compte).

En cas d'égalité entre plusieurs prévisions, la prévision postée en premier (selon la date et heure de publication sur X) sera retenue.

Le prix de référence du Bitcoin sera celui affiché sur la page suivante : <https://www.bitstack-app.com/cours-bitcoin?c=USD>

6. Désignation du Gagnant

Le Gagnant sera la personne dont la prévision est la plus proche du prix du Bitcoin affiché sur la page de référence précitée au 30 juin 2025 à 23h59 (heure de Paris).

Le Gagnant sera contacté par BITSTACK par message privé sur X dans un délai de 7 jours à compter de la clôture du Jeu.

7. Remise du lot

Le Gagnant se verra remettre par BITSTACK la somme de 250 € en BITCOIN (le « Lot »), versée sur son Compte Bitstack vérifié avec succès (KYC validé). La conversion des euros en BITCOIN sera réalisée au jour du versement par BITSTACK.

Le Lot sera remis par BITSTACK dans un délai de 7 jours à compter de la date à laquelle BITSTACK dispose de toutes les informations nécessaires pour effectuer le transfert.

La responsabilité de BITSTACK ne saurait être engagée si le Gagnant ne prend pas connaissance du message l'informant de sa désignation pour des raisons techniques

indépendantes de la volonté de BITSTACK ou d'une absence de consultation de sa messagerie.

Si un Gagnant refuse son Lot, il en perd le bénéfice. Le Lot est strictement nominatif et ne peut être cédé. Il ne peut donner lieu ni à échange, ni à remboursement, ni à un versement de sa contre-valeur en espèces.

8. Obligations du participant

Le Participant est seul responsable des contenus publiés sur X dans le cadre de sa participation. Toute participation non conforme au présent Règlement ou suspectée de fraude pourra être annulée sans préavis par BITSTACK.

9. Respect du règlement - manipulation interdite

La participation au Jeu implique le respect absolu du Règlement.

Il est interdit :

- d'utiliser des programmes ou mécanismes susceptibles de perturber le Jeu ;
- de ralentir ou perturber les services en ligne de BITSTACK ;
- de bloquer, modifier ou altérer les contenus liés au Jeu.

BITSTACK se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas ces règles et d'engager des poursuites judiciaires si nécessaire. Toute fraude entraîne la perte automatique du Lot.

10. Données personnelles

BITSTACK pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Politique de confidentialité », dont le Participant est expressément invité à prendre connaissance.

11. Exclusions du jeu et responsabilité de Bitstack

- BITSTACK se dégage de toutes responsabilités en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des Participants, saisie incorrecte des données).
- La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par les Participants des caractéristiques, des limites et des risques des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion ou transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, sans que la responsabilité de BITSTACK ne puisse être engagée de ce fait. BITSTACK ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaillances techniques ou humaines des opérateurs de télécommunication, ni en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, ni en cas de panne technique temporaire ou durable.
- BITSTACK a le droit d'éliminer du Jeu ou de ne pas prendre en compte la participation de tout Participant qui ne respecterait pas les dispositions du Règlement.
- BITSTACK ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un préjudice quelconque (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu au Participant à l'occasion de la participation au Jeu ou de l'utilisation d'un Lot.
- BITSTACK n'est pas responsable de X et BITSTACK ne pourra pas être tenu responsable de toute action réalisée par le Participant sur X. Le Participant garantit BITSTACK à ce titre.
- BITSTACK ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil ou de nécessité justifiée, elle était amenée à

annuler le Jeu, à l'écourter, à la suspendre, à le proroger ou à en modifier les conditions.

- BITSTACK ne pourra pas être tenue responsable de la gestion du Lot par le Gagnant une fois celui-ci versé sur son Compte. Le Gagnant reconnaît et accepte les risques liés à la fluctuation de la valeur des bitcoins.
- BITSTACK pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer de Lot aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Le Règlement est régi par la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du Règlement, BITSTACK cherchera une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s). A défaut de règlement amiable, tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis aux tribunaux compétents.